

Délibération

n° 2026-36

Objet : Désignation des représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements publics affiliés au sein du conseil médical (formation plénière)

Séance du : 06 juillet 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 30 juillet 2026 **Secrétaire de séance :** Sébastien ARCOS

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	27	0	4	4
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
LAFOND Peggy	X			
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
BRUNEAU Nathalie	X			
ARCOS Sébastien	X			
STARON Catherine	X			
TISSOT Philippe	X			
PARLIER Frédérique	X			
POISSON Didier	X			
BONNEFOY Mireille	X			
JAL Jean-Philippe	X			
BOUDJELLABA Mohamed	X			
MALOSSE Daniel	X			
NELIAS Agnès	X			
GALLET Christian	X			
SOTTON Sylvain	X			
BONNEFOUX Richard	X			
MAMET Marc	X			
MATHON Patrick	X			
MOUYON Thomas	X			
ASTIER Benoit	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
COMBET Damien	X			
DUTHEL Gilles	X			
MENICHON Jacky	X			

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
CADORET Rémy	X			
BOCQUET Jonathan				X
JOINT Bastien			X C. STARON	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
EL FALOSSI Messaouda			X M. PUBLIÉ	
PUBLIÉ Martine	X			
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
BENCHARAA Myriam			X C. VOISIN-MOULINIER	
VOISIN-MOULINIER Catherine	X			
CHAPOT Pascale				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
ODO Xavier			X P. LOCATELLI	
PACCAUD Mickael				X
CRUZ Sophie				X

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

La composition, le rôle et le fonctionnement des conseils médicaux des agents de la fonction publique territoriale sont fixés par un décret en date du 30 juillet 1987, modifié par un décret n° 2022-350 du 11 mars 2022.

Dans sa formation plénière, outre les médecins titulaires et suppléants désignés par le Préfet, le conseil médical est composé, pour les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion, de 2 représentants titulaires désignés par le conseil d'administration de l'établissement, parmi les élus locaux de ces collectivités et établissements.

Chaque titulaire a deux suppléants qui sont élus selon les mêmes conditions.

À la suite du renouvellement du conseil d'administration du cdg69, il convient de désigner les représentants des collectivités et établissements publics affiliés, titulaires et suppléants, à la formation plénière du conseil médical.

Vu le Code général de la fonction publique

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de désigner les représentants des collectivités et établissements publics affiliés au sein de la formation plénière du conseil médical comme suit :

CONSEIL MEDICAL FORMATION PLENIERE	
Titulaires	
POISSON Didier, Conseiller municipal, Meyzieu	CLOP Elyane, Maire adjointe, Vourles
Suppléants	
BRUNEAU Nathalie, Maire adjointe, Écully	ZANNETTACCI Pierre-Jean, Maire, L'Arbresle
COMBET Damien, Président, CC de la vallée du Garon	LAFOND Peggy, Conseillère municipale, Gleizé

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 06 juillet 2026

Le Président,




Philippe LOCATELLI